



N°13 / FÉVRIER 2021

Eure-et-Loir



L'INTERVIEW



5 mois après sa réélection à la présidence d'ENERGIE Eure-et-Loir, Xavier NICOLAS revient sur sa prise de fonction et sur ses ambitions pour l'année 2021.

Comment se sont déroulés les premiers mois de ce nouveau mandat à la tête d'ENERGIE Eure-et-Loir?

Si la crise sanitaire a retardé l'élection du Bureau syndical et notre prise de fonction (*NDLR : l'élection prévue en mai s'est finalement déroulée le 22 septembre 2020*), aujourd'hui c'est avec une équipe composée de personnes motivées et aux attributions clairement définies que nous allons œuvrer à faire d'ENERGIE Eure-et-Loir un outil toujours plus performant au service de nos collectivités adhérentes.

Quelle est votre feuille de route pour 2021?

Il faut tout d'abord continuer à moderniser, renouveler et améliorer notre réseau électrique tout en développant encore les services déjà proposés à nos collectivités adhérentes tels que l'éclairage public, la cartographie ou encore la rénovation énergétique des bâtiments publics. Mais je souhaite également que nous allions encore plus vite en termes de transition énergétique, notamment en matière de production d'énergies renouvelables ou de mobilité décarbonnée. Des orientations en ce sens seront au plus tôt présentées au Comité Syndical.

ÉDITO

Nouveau contrat, Ambitions renforcées



Depuis le 1^{er} janvier 2021, un nouveau contrat de concession régit le service public de l'électricité et les rapports entre ENERGIE Eure-et-Loir et ses concessionnaires. Une double-page de cette lettre d'infos y est consacrée et revient dans le détail sur la signature de ce contrat et sur les principaux points qui ont été négociés.

Cette édition spéciale est également l'occasion de vous rappeler tous les services développés par ENERGIE Eure-et-Loir en faveur des communes, que ce soit en termes de distribution d'énergie (électricité et gaz), de gestion des infrastructures d'éclairage public, de cartographie ou encore d'actions en faveur de la transition énergétique.



Rénovation des bâtiments

Un nouveau règlement adopté

Les délégués ont validé le projet de nouveau règlement du service Conseil en énergie proposé par Christelle Lorin, vice-présidente en charge de la transition énergétique, lors de l'Assemblée Générale du 8 décembre dernier.

Retrouvez le nouveau règlement sur : www.energie28.fr (Rubrique Documents - Conseil en énergie).





QUE PEUT FAIRE ÉNERGIE Eure-et-Loir POUR MA COLLECTIVITÉ ?

ENERGIE Eure-et-Loir est chargé d'organiser les services publics d'électricité et de gaz pour le compte des communes. Concrètement, cela se traduit par **trois grandes missions** :

- **Négocier les contrats de concessions** avec les entreprises délégataires et en contrôler la bonne application,
- **Informers** les usagers et défendre leurs intérêts,
- **Investir sur les réseaux** -propriété des communes - pour les développer, les moderniser et les sécuriser.

Mais notre activité ne s'arrête pas là et bien d'autres services sont également proposés ! Découvrons les ensemble.

NOTRE COEUR DE METIER : LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Chaque année, votre Syndicat d'Énergie entreprend d'importants programmes de travaux sur le réseau électrique en vue de le sécuriser, de le moderniser, mais aussi dans le but de raccorder de nouveaux usagers, de nouveaux équipements publics, de nouvelles entreprises.

Grâce à son Pôle Maitrise d'œuvre constitué de techniciens spécialisés, chaque commune est en mesure de se voir proposer des réponses et des solutions techniques adaptées à ses projets : raccordement d'un lotissement, d'une zone d'activité, d'une salle des fêtes, d'un équipement sportif, réalisation et coordination d'un projet d'enfouissement des réseaux aériens...

N'hésitez pas non plus à nous contacter pour toute problématique liée à une mauvaise qualité d'alimentation (baisse de la tension électrique) ou à des interruptions récurrentes (coupures de courant).

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

24 communes bénéficient aujourd'hui de ce service optionnel. Pour leur compte, ENERGIE Eure-et-Loir a pour mission de :

- Contrôler l'activité des entreprises concessionnaires et s'assurer que l'exploitation des réseaux s'opère en toute sécurité,
- Vérifier que le patrimoine des communes est correctement valorisé dans les comptes du concessionnaire,

De même, ENERGIE Eure-et-Loir assiste les collectivités désireuses d'étendre leur desserte en gaz ou d'accéder pour la première fois à une desserte de leur territoire (accompagnement au lancement de procédures de délégation de service public).



Lors des enfouissements des réseaux aériens, ENERGIE Eure-et-Loir coordonne l'ensemble des intervenants sur le chantier.

INFOGÉO 28, LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INDISPENSABLE À LA GESTION DE VOTRE COMMUNE

Lancé en 2011, **Infogéo 28**, le Système d'Information Géographique d'ENERGIE Eure-et-Loir a d'abord été conçu pour ses besoins propres. Une fois l'outil développé, il a très vite été décidé de le mettre à disposition de l'ensemble des collectivités.

Infogéo 28 se révèle être un formidable outil d'aide à la décision pour les élus et un soutien précieux pour leurs services. **Plus de 300 collectivités et établissements publics** l'utilisent au quotidien.

Au delà d'héberger le cadastre, les PLU et leurs règlements d'urbanisme, Infogéo 28 permet de visualiser de nombreuses autres données (réseaux d'électricité, de gaz, d'éclairage public, d'eau potable...).

Après signature d'une convention, un agent d'ENERGIE Eure-et-Loir intervient sur site pour former les utilisateurs au maniement de l'outil. Des sessions de formation sont également régulièrement organisées dans nos locaux.

Plus d'informations :

Pôle Cartographie/SIG : 02 37 84 14 53 ou sig@energie28.fr



SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ LE NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION EST SIGNÉ !

Mardi 22 décembre 2020, Xavier NICOLAS, président d'ENERGIE Eure-et-Loir, accueillait Eric BEAUJEAN, directeur régional d'Enedis-Centre Val de Loire, Lionel MASSON, délégué territorial d'Enedis et François-Xavier DILLARD, directeur Développement Territorial EDF Commerce Centre-Val de Loire pour la signature du nouveau contrat de concession. Au terme de deux années de négociations, autorité concédante et concessionnaires ont finalement ratifié les conditions qui régiront les services publics de distribution et de fourniture d'électricité pour les 30 prochaines années.

LE CONTEXTE NATIONAL

En décembre 2017, notre fédération, la FNCCR (Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, Enedis et EDF se sont accordés sur un nouveau modèle de contrat de concession pour les services publics de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente. Cette opération de rénovation des contrats de concession s'est avérée nécessaire à plusieurs titres :

- séparation des activités au sein d'EDF,
- mise en concurrence de la commercialisation de l'énergie électrique,
- inappropriation du précédent contrat à la législation en vigueur,
- prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique.

Débutées en février 2019, les négociations se sont achevées en fin d'année 2020. Elles concluent à la signature d'un contrat prévoyant de confier, à compter du 1^{er} janvier 2021, à EDF l'exécution du service public de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente et à Enedis l'exécution du service public pour l'exploitation et le développement du réseau de distribution d'électricité (propriété des communes).

LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE

Des engagements environnementaux et sociétaux

Le nouveau contrat prévoit un meilleur accompagnement sur la Maîtrise de la Demande en Energie avec notamment des conseils

LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF RÉGULÉ A ÉTÉ CONCÉDÉ À ENEDIS ET À EDF POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS.



Les élus d'ENERGIE Eure-et-Loir et les représentants d'Enedis et EDF se sont retrouvés pour la signature du contrat de concession.

pour réduire la consommation et le montant de la facture et de nouveaux outils proposés. Il prévoit également un accompagnement aux usagers en difficulté par une aide au règlement des factures et à la prévention de la précarité (sensibilisation des clients, collaboration avec les acteurs sociaux).

Les conditions de service

Le nouveau contrat de concession comprend également les engagements d'EDF en terme de relation-clients :

Engagements du fournisseur vis-à-vis des clients

- un accueil des clients multi canal,
- un soin apporté à l'information et aux conseils délivrés,
- des modalités de facturation et de paiement souples et personnalisées,
- une attention aux situations de précarité en cas de difficulté de règlement.

Engagements en matière de traitement des réclamations

- un maintien d'un dispositif de traitement des réclamations avec plusieurs niveaux d'instance,
- des informations sur les réclamations données à l'occasion du Compte Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire et lors des audits réalisés dans le cadre de la mission de contrôle d'ENERGIE Eure-et-Loir.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : CONSEIL EN ÉNERGIE, MOBILITÉ DURABLE ET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONSEIL EN ÉNERGIE

ENERGIE Eure-et-Loir apporte, à travers son **Pôle Energie-Conseil**, son **soutien** et son **expertise** aux collectivités désireuses de s'engager dans des actions de **transition énergétique**.

Rénovation énergétique des bâtiments publics : Pour une plus grande maîtrise des consommations d'énergies, la collectivité bénéficie, sur la base d'un diagnostic de son patrimoine bâti, d'une assistance technique et financière pour la réalisation de ses projets.

Sensibilité aux enjeux énergétiques : ENERGIE Eure-et-Loir est en mesure de proposer des animations dédiées au grand public et aux publics scolaires sur les thèmes de la transition énergétique et du développement durable.

Assistance aux intercommunalités : ENERGIE Eure-et-Loir accompagne 7 intercommunalités pour l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Plus largement, son Pôle Energie-Conseil apporte son expertise aux élus afin de créer une dynamique d'actions de transition énergétique au sein des territoires.

MOBILITÉ DURABLE

Avec plus de 100 bornes publiques pour véhicules électriques implantées, ENERGIE Eure-et-Loir contribue au développement de la mobilité durable et décarbonnée sur tout le département.

Par ailleurs, ENERGIE Eure-et-Loir soutient ses collectivités adhérentes en leur accordant une aide pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique.

Enfin, ENERGIE Eure-et-Loir étudie à présent la possibilité d'implanter de nouvelles bornes, plus puissantes permettant une recharge plus rapide.

Parallèlement, avec ses partenaires de l'Entente régionale «Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire», ENERGIE Eure-et-Loir réfléchit au déploiement d'infrastructures permettant la recharge de véhicules fonctionnant au GNV et Bio-GNV et tout en restant très attentif aux solutions hydrogène.



Nos conseillers analysent les pertes de chaleur des bâtiments à l'aide d'une caméra thermique.

LE SAVIEZ-VOUS?
Sur la période 2019-2020, ENERGIE Eure-et-Loir a aidé à la rénovation énergétique de 67 bâtiments publics pour un montant global de 634 000 €.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENERGIE Eure-et-Loir joue un rôle important dans le développement local des énergies renouvelables. Sa Société d'Economie Mixte **EneCentre-Val de Loire** porte ses projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité à grande échelle. Ainsi, notre syndicat dispose des moyens pour développer les grands projets de nos territoires.

Pour les projets de moindre ampleur, ENERGIE Eure-et-Loir est partenaire de la société **Val de Loire Solaire** qui propose l'implantation de panneaux sur les toitures des bâtiments et sur les ombrières de parking.

Enfin, ENERGIE Eure-et-Loir ambitionne de porter un **Contrat d'Objectif Territorial** en partenariat avec l'ADEME afin d'assister les acteurs publics ou privés développant les énergies thermiques (bois, solaire, géothermie,...).

Pour plus d'informations, contactez notre Pôle Energie-Conseil au 02 37 84 07 85 ou par courriel : energie-conseil@energie28.fr



ZOOM SUR



LA COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC : ÉCLAIRER MIEUX, CONSOMMER MOINS

ENERGIE Eure-et-Loir accompagne depuis de nombreuses années les collectivités dans leurs projets d'éclairage public. Depuis 2013, son Pôle Eclairage Public s'attache à répondre aux demandes de travaux et se préoccupe de la maintenance et du contrôle des installations.

Aujourd'hui, **plus de 180 collectivités bénéficient de ce service**, baptisé EP+. Celui-ci repose sur 3 volets complémentaires :

- L'exploitation des installations, à travers un contrôle périodique des équipements et des déplacements ponctuels pour procéder aux éventuels dépannages (7 jours/7 et 24 heures/24 grâce à un service d'astreinte).
- Les travaux d'investissement : la commune conserve l'initiative des travaux. Saisi d'un projet, notre Pôle Eclairage Public fait procéder aux études, conseille sur le choix des matériels et suit les travaux jusqu'à leur total achèvement. Du point de vue financier, ENERGIE Eure-et-Loir règle le montant des travaux. Une fois ceux-ci achevés, la commune règle sa participation à ENERGIE Eure-et-Loir.
- Les réponses aux demandes de travaux grâce à une cartographie détaillée, consultable à tout moment par la collectivité via Infogéo 28 et qui permet également de signaler tout dysfonctionnement des installations d'éclairage.

Dans le cadre de ses interventions, ENERGIE Eure-et-Loir recourt quasi exclusivement à l'installation d'équipements basse consommation de type LED. Nos techniciens sont en mesure de proposer différentes configurations du parc d'éclairage public visant à la fois à améliorer ses performances et à satisfaire les demandes des collectivités. Ainsi, que ce soit dans le cadre d'une extinction nocturne ou celui d'un abaissement de puissance aux heures les plus tardives, élus et services disposent des éléments nécessaires pour retenir la solution la plus adaptée à leur collectivité.



A Saint-Lubin-des-Joncherêts, les LED éclairent et sécurisent les axes routiers

Pour plus d'informations, contacter le Pôle Eclairage public au 02 37 84 14 55 ou par courriel à : eclairage-public@energie28.fr

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE : ENSEMBLE, MAITRISONS NOS DÉPENSES ET NOTRE CONSOMMATION



456 COLLECTIVITÉS ET GROUPEMENTS FONT CONFIANCE AU GROUPEMENT «TERRITOIRE D'ÉNERGIE CENTRE-VAL DE LOIRE» POUR L'ACHAT DE LEUR ÉNERGIE.

L'ouverture à la concurrence des marchés de vente de gaz naturel puis d'électricité et la disparition de certains tarifs réglementés imposent désormais bien souvent aux collectivités et à leurs établissements publics de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie.

Dans ce cadre, ENERGIE Eure-et-Loir, en partenariat avec les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, est à l'origine de la création du **groupement de commandes «Territoire d'énergie Centre-Val de Loire»** pour l'achat d'électricité et/ou de gaz naturel et pour la production de services d'efficacité énergétique. Cette initiative a permis notamment de décharger ses adhérents des lourdes procédures d'appels d'offres, d'analyse

des propositions et de notification des marchés. Par ailleurs, lors des changements éventuels de fournisseurs en fin de marché, le groupement «Territoire d'énergie Centre-Val de Loire» se charge de l'intégralité des démarches.

En optant pour mutualiser leurs besoins, les collectivités membres du groupement peuvent avoir accès aux offres les plus compétitives possibles des différents fournisseurs. Aujourd'hui, le groupement compte **456 collectivités adhérentes dont 206 en Eure-et-Loir** et dessert plus de **10 200 sites en électricité et en gaz** (bâtimENTS, éclairage public, équipements divers, ...).

Les collectivités n'adhérant pas encore au groupement pourront le faire lors de la prochaine procédure d'appel d'offres. Le recensement des besoins devrait débuter dès la fin d'année 2021.

Pour plus d'informations : contactez-nous au 02 37 84 07 85 ou par courriel à : achat-energie@energie28.fr



DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

LES PRINCIPAUX POINTS

DU NOUVEAU CONTRAT

I. DIAGNOSTIC TECHNIQUE DU RÉSEAU

Globalement, les éléments du diagnostic démontrent :

- que le temps de coupure demeure principalement affecté par la défaillance du matériel et par les événements climatiques
- que les incidents HTA apparaissent comme la principale cause du temps de coupure (60 % du temps total)
- que les travaux sur le réseau HTA représentent à eux seuls 24 % du temps de coupure.

II. SCHÉMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS

Le schéma directeur des investissements (SDI) décrit les principales évolutions du réseau projetées sur le territoire de la concession. Ce document prévoit **une réduction globale du temps de coupure de 17,5 %** et a notamment pour objet :

- de répondre aux besoins de renouvellement des ouvrages et de développement du réseau
- d'assurer la sécurisation du réseau. Il ne préjuge pas des investissements liés aux opérations de raccordement
- de permettre l'accueil des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables.

III. PROGRAMMES PLURIANNUELS DES INVESTISSEMENTS

Les programmes pluriannuels d'investissements (PPI) représentent une partie des programmes de travaux d'Enedis. Elaborés en y associant l'autorité concédante, ils portent sur des zones identifiées comme prioritaires dans le diagnostic technique. Ils n'intègrent pas les opérations de raccordement et les travaux réalisés dans les Postes Sources.

Le premier PPI du contrat de concession porte sur une période de 4 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024. Sur la base du diagnostic technique, 6 zones prioritaires d'investissements ont été définies par le gestionnaire du réseau de distribution.

IV. RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Au terme de la négociation, le rôle essentiel d'ENERGIE Eure-et-Loir en tant que maître d'ouvrage des travaux d'électrification a été confirmé, maintenu et sécurisé.

La répartition de la maîtrise d'ouvrage dépend de trois éléments :

- le type d'ouvrages (HTA, BT),

- la finalité des travaux (renforcement, sécurisation, raccordement ...),
- la localisation des travaux avec trois catégories de communes : A pour les villes de Chartres, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou, B pour les communes de plus de 2 000 habitants, C pour les communes ou parties de communes de moins de 2 000 habitants.

V. ORGANISATION DES FLUX FINANCIERS

- *La redevance de concession* : les nouveaux modes de calcul conduisent à une revalorisation significative des montants des parts R1 et R2 de la redevance.
- *La part couverte par le tarif (PCT)* : ENERGIE Eure-et-Loir bénéficie d'un dispositif financier équivalent à celui accordé à Enedis lorsqu'il est lui-même maître d'ouvrage des travaux de raccordement.
- *La contribution d'Enedis aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir* : le contrat prévoit une participation équivalente à 40 % du coût hors TVA des travaux. Pour chacune des années 2021 et 2022, le montant de cette participation est plafonné à 250 000 €. Pour mémoire, le précédent montant annuel s'élevait à 220 000 €.

VI. CARTOGRAPHIE

Les négociations ont abouti à une convention définissant les modalités techniques et financières d'échanges de plans et données cartographiques au format numérique à moyenne échelle relatifs aux ouvrages du réseau de distribution d'électricité de la concession.

L'intégralité des documents constituant le nouveau contrat de concession est consultable sur notre site internet energie28.fr à la Rubrique Documents-Electricité.



Les négociations avaient débuté en février 2019. La commission chargée de ces négociations pour ENERGIE Eure-et-Loir était composée de Xavier Nicolas, président, Denise Billarand-Dauphin, Christelle Lorin, Guy Beurepère et François Fougerol, vice-présidents.